

Page : 1/10

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

· Code du produit 2049

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de

la préparation Additif pour le béton/mortier

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : MC-BAUCHEMIE Müller MC-Chimie SARL

 Am Kruppwald 2-8
 8 Avenue Marchande

 D-46238 Bottrop
 F-57520 Grosbliederstroff

 Tel.: +49(0)2041 101-0
 Tel. + 33 3 87 27 29 46

 Fax.: +49(0)2041 101-400
 Fax. + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG

Siloring 8

CH-5606 Dintikon Tel. +41 56 616 68 68 Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille - Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

Service chargé des

renseignements : Département sécurité du produit msds@mc-bauchemie.com

· 1.4 Numéro d'appel

**d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)



Page: 2/10

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 1)

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

déterminants pour

l'étiquetage: sulfate d'aluminium Mentions de danger H332 Nocif par inhalation.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ · Conseils de prudence P261

P310

brouillards/vapeurs/aérosols.

Porter un équipement de protection des yeux / P280

un équipement de protection du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

> personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

en cas de malaise.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.



Page: 3/10

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 2)

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation Aluminum hydroxysulfate solution

· Code(s) d'identification néant

· 3.2 Mélanges

· Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium

EINECS: 233-135-0

Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H332

10-30%

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux: Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers

importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou

du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la

protection de

l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 4)



Page : 4/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres

**rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et

des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le

stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les

conditions de stockage : néant • Classe de stockage : 12

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par

poste de travail : Le produit ne contient pas en quantité significative des substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium

Oral DNEL 3,4 mg/kg bw/Tag (ArL)

Inhalatoire DNEL 20,2 mg/m³ (ArL)

·PNEC

CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium

PNEC 20 mg/l (Kla)

· Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques

appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)



Page : 5/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

#### Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 4)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de

produits chimiques.

Protection respiratoire: non nécessaire.

Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit

/ à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de

produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants

· Temps de pénétration du matériau des gants

· Protection des yeux/du

visage non nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

n.n.

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur: Jaune/paille
 Odeur: caractéristique
 Point de fusion: non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition >100 °C

· Point d'éclair : non applicable

· pH à 20 °C 3,6

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique à 20 °C: 100 mPas

· Solubilité

· **l'eau :** non ou peu miscible · **Pression de vapeur :** Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,37 g/cm³

· 9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de

danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant

(suite page 6)



Page : 6/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

#### Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 5)

· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter
 10.5 Matières incompatibles:
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium

Oral LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >5000 mg/kg (Kaninchen)

Inhalatoire LC50/4 h 5 mg/l (Ratte)

(suite page 7)



Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 14.04.2025 Date d'impression: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

#### Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 6)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification · Cancérogénicité

ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour

certains organes

cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification · Danger par aspiration

ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique :

#### CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium

LC50/96h >0,247 mg/l (Danio rerio) EC50/48h >0,176 mg/l (Daphnia magna)

ErC50/72h 0,24 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

Pas d'autres informations importantes disponibles. bioaccumulation · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

(suite page 8)



Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

#### Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 7)

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu

polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer

la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.			
· Catalogue européen des déchets			
17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)		
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition		
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 01	emballages en papier/carton		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

15 01 02 | emballages en matières plastiques

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 9)



Page : 9/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

#### Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · **Polluant marin** : Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · REGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT Aucun des composants n'est compris.
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)



Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 14.04.2025 Révision: 14.04.2025

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

#### Nom du produit MC-Montan Shotcrete HA 02

(suite de la page 9)

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions

eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H318 Provoque de graves lésions des yeux.

17.10.2021

H332 Nocif par inhalation.

· Service établissant la fiche

technique:

Département sécurité

· Date de la version précédente:

Numéro de la version

précédente: 21 · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises

dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

\* Données modifiées par rapport à la version précédente